Calédonie : une révision de la Constitution dangereuse de conséquences

écrit par Juvénal de Lyon | 7 avril 2024

Un écran affiche les résultats du vote au Sénat, mardi 2 avril 2024, concernant le projet de révision constitutionnelle du corps électoral en Nouvelle-Calédonie. BERTRAND GUAY / AFP

Un écran affiche les résultats du vote au Sénat, mardi 2 avril 2024, concernant le projet de révision constitutionnelle du corps électoral en Nouvelle-Calédonie. BERTRAND GUAY / AFP

Et si en métropole le peuple autochtone Gaulois ou Celte (en tant que peuple premier à protéger,comme disait Macron aux amérindiens guyanais) **demandait l'exclusion du vote, lors des prochaines élections, des natifs résidents dans l' hexagone issus de la décolonisation africaine nés depuis 1962 et prenait les mêmes dispositions que celles prônées par les canaques calédoniens, quelle seraient leurs réactions ?**

Le Sénat a approuvé mardi dernier un projet de réforme constitutionnelle pour le corps électoral controversé de Nouvelle-Calédonie.

Au centre des débats, les crispations dues à l'élargissement de ce corps électoral aux citoyens nés en métropole pour les élections provinciales, le scrutin local le plus important dans l'archipel. La réforme est technique mais source de fortes tensions communautaires.

En effet, à 16 000 kilomètres de Paris, les indépendantistes craignent une dilution du poids électoral du « peuple autochtone » canaque.

Ce système refuse le droit de vote aux habitants installés après l'accord de Nouméa de 1998, point de départ du processus référendaire qui a refusé l'indépendance à son terme en décembre 2021.
Ces consultations initiées sous le gouvernement Rocard étant passées, cette restriction est désormais caduque, estime le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. Selon lui, cette amputation n'est « *conforme ni à tous les principes essentiels de la démocratie, ni aux valeurs de la République* ».
Le gouvernement veut, avec cette réforme, permettre à 25 000 nouveaux votants de s'exprimer, sous condition de 10 ans de résidence sur le territoire.
Ce complément du corps électoral doit s'appliquer dès le prochain scrutin local, prévu d'ici au 15 décembre.
À Nouméa, plusieurs milliers d'habitants ont tenté de mettre la pression sur les parlementaires. Dans les rangs des indépendantistes, 6 000 personnes – selon les autorités locales- ont demandé le retrait de cette mesure.
Du côté des non-indépendantistes, 3 500 manifestants – selon la police, 6 000 manifestants selon les organisateurs – ont défilé devant le Congrès, l'assemblée locale. Un signal envoyé au Sénat, mais aussi à l'Assemblée nationale qui doit à son tour examiner cette réforme, en vue d'une adoption en Congrès à Versailles au début de l'été. (cf : une brève dans le Figaro du 3 avril). Les modalités d'inscription sur les listes électorales devraient être définies par le Parlement et non par décret.

Cette réforme n'est pas un sujet de négociation, mais un acquis démocratique », a insisté le député (Renaissance) Nicolas Metzdorf. Ce qui est une exigence démocratique partout en France doit l'être ici aussi, enchérit Sonia Backès, présidente de la puissance province Sud de l' île. On ne se laissera pas faire. » Les loyalistes regrettent aussi l'absence de tout « rééquilibrage » en leur faveur dans la répartition des sièges au Congrès du territoire.

Dans l'archipel, la situation se tend d'autant plus que

l’économie est en déclin. La filière nickel du Caillou (que guette avidement la Chine) est économiquement menacée, alors qu’elle représente 25% de l’emploi privé – soit environ 15 000 habitants. En opposition à un projet de taxe initié par le président indépendantiste du gouvernement local, Louis Mapou, les Calédoniens ont été confrontés à plusieurs jours de blocage des dépôts de carburant. Celui-ci a finalement renoncé à ce projet pour faire redescendre la pression.
Un signal envoyé au Sénat, mais aussi à l’Assemblée nationale qui doit à son tour examiner cette réforme, en vue d’une adoption en Congrès à Versailles au début de l’été.
Silence sur les média et journaux télévisés « mainstream » .

Juvénal de Lyon